

n 1884, est aménagée la place Crussy, à l'em-placement de l'église Saint-Louis des jésuites, bâtie en 1719. Revenons sur les raisons de la présence à Sedan d'une congrégation influente, prospère, jalousée et qui fut la proie de violentes critiques.

Ignace de Loyola (1491 – 1556), militaire blessé lors de la bataille de Pampelune en 1521, ordonné prêtre, fonde la Compagnie de Jésus en 1537. Ignace de Loyola donne une « règle » à son groupe, inscrite dans les Exercices spirituels. La création de la Compagnie est approuvée par le pape Paul III dans sa bulle Regimini militantis Ecclesiae le 27 septembre 1540.

Trois objectifs: enseignement ; unité de l'Église ; fidélité au pape

Les jésuites se définissent comme une « équipe volante au service de la chrétienté menacée. » Armée de la contre-Réforme, dirigée par « un général », cette « équipe » défend et diffuse la foi catholique dans toute la chrétienté, en Europe, en Asie et en Amérique. Faisant œuvre d'enseignement et d'apostolat, il s'agit pour eux de former de bons laïcs chrétiens. Ordre ne relevant que du Souverain pontife, l'ultramontanisme des jésuites est très mal perçu par beaucoup. Les pos

Les Jésuites de Sedan par Gérald DARDART



tulants jésuites, sévèrement sélectionnés, sont formés avec une plus grande rigueur et sur une plus longue période (environ 10 ans) que dans les autres ordres du monachisme, du clergé régulier. Ils sont donc peu nombreux (très précisément 1 879 dont seulement 462 au nord de la Loire en 1610) et relativement âgés pour l'époque (en moyenne 34 ans). Ils sont souvent originaires du sud du royaume et sont empreints d'une religiosité toute espagnole, voire italienne.

50 ans après Charleville, les jésuites s'installent à Sedan

En 1606, Nicolas Brulart de Sillery autorise les jésuites à créer un établissement à **Reims**. Six ans plus tard, le duc de Rethel et prince souverain d'Arches, Charles de Gonzague invite les jésuites à s'installer à **Charleville**. En mars 1623, le prieuré bénédictin de **Saint-Julien** près de Mézières est réuni au collège des jésuites de Charleville.

En 1659, afin d'éteindre la réforme calviniste, Louis XIV envoie à Sedan le Père Jean Adam (1608-1684), jésuite depuis l'âge de quatorze ans, zélé prédicateur, réputé pour la virulence de ses sermons. Le général des jésuites est alors l'Allemand Goswin Nickel. Le Père Adam revient à Sedan un an plus tard. Le gouverneur de l'ex-principauté, Abraham Fabert lui interdit alors de mener la controverse. Fabert écrit : « Je ne désire que de maintenir la paix parmi un peuple que j'ai dessein de faire rentrer dans l'Église, et il est certain qu'on ne convertit point les gens en leur donnant des injures. » Le 17 avril 1662, Fabert, en présence du Père Adam (c'est son 3e séjour sedanais) et du président du présidial-bailliage Claude Morel, aborde sans détours devant les personnalités protestantes de la ville la question de la réunion des deux églises. Petite anecdote à propos du Père Adam rapportée par l'abbé Bouillot : « (...) Le P. Adam ayant entrepris un jour Marie du Moulin, Sedanaise, sur des matières de controverse, se permit de lui dire, dans la chaleur de la dispute, qu'il la continuerait volontiers, si elle savait l'hébreu. Mais quel fut son étonnement, quand il vit cette docte fille tirer froidement de sa poche un psautier hébraïque : il battit en retraite, et se retira très confus, suivant de Limiers (...) ».

Le 15 octobre 1663, le roi fonde le collège catholique de Sedan confié aux jésuites. Le Père Adam achète, en janvier et mars 1664, deux maisons à l'entrée de la rue des Voyards, à côté des « petites casernes ». Puis deux autres, pour aménager le collège. Une petite chapelle – bâtie en 1664 – est comprise dans les bâtiments neufs terminés en 1685. Rappelé en 1674, le Père Adam quitte définitivement Sedan et donc n'assiste pas à la fin de l'aménagement du collège. Il est remplacé par le Père Dez, futur directeur de l'université de Strasbourg. Le Père Henri Bacio, des jésuites de Sedan, sera, quant à lui, appelé à diriger le collège de Dijon puis l'université de Pont-à-Mousson.

En 1599, durant la gestion du général des jésuites, Aquaviva (1543-1615), est mise au point la *ratio studiorum* qui définit le cursus des études : un équilibre entre matière religieuse et matières profanes, entre piété et civilité, entre formation de l'esprit et exercice d'un corps. La rhétorique et le théâtre antique prennent une grande place dans la pédagogie jésuite. La forme est privilégiée sur le fond. La culture est démocratisée : elle n'est plus réservée qu'aux seuls clercs, elle s'ouvre désormais à la bourgeoisie urbaine et à la riche paysannerie.





Le rasement de l'église Saint-Louis en 1883-1884 permet l'aménagement de la Place Crussy.



Le collège de Sedan ouvre ses portes le 18 octobre 1664. Le père de Lioncourt prononce en latin le discours d'inauguration avec un éloge dédié au roi. Le collège de Sedan rassemblait : un recteur, un procureur, un père spirituel, trois coadjuteurs, six professeurs. Ces derniers dispensaient un enseignement de la grammaire (ils sont trois), des humanités, de la rhétorique et de la philosophie. Le collège est de taille modeste : 80 élèves en 1664 ; 123 en 1669 ; 70 en 1693.

Lors de la révocation de l'édit de Nantes (1685), la « maison des Douze-Apôtres », rue du Ménil, c'est-àdire les bâtiments du collège académique protestant, est donnée aux jésuites. Ne l'ayant jamais occupée, ces derniers la vendent le 6 décembre 1736.

Le patrimoine des jésuites de Sedan, progressivement, devient conséquent. Le collège des jésuites reçoit les revenus de fermes situées à Douzy, Givonne (avril 1744), mais aussi, deux censes à Torcy (1729-1731), à Wadelincourt (la propriété dite du Pavillon, acquise en février 1702), du domaine de la Virée près de La Chapelle (1737), d'une maison et des vignes à Pouilly (été 1748)...

Les jésuites de Sedan profitent d'armoiries définies ainsi:

« Portent d'azur à un nom de Jésus, soutenu des trois clous de la passion à, pointe d'or, le tout enfermé dans un cercle rayonnant de même. »

Armoiries enserrées par l'inscription:

« † RECT. REGII. COLL. SEDANENSIS SOCIET. IESV ».

Eglise Saint-Louis disparue

La première chapelle est consacrée le 25 août 1664. Une seconde chapelle, plus spacieuse, sera bâtie sur la rue du bastion de Bourbon, avec autorisation du roi (mars 1720). Œuvre du jésuite Maugrain, terminée en 1723, elle est placée sous l'invocation de Saint-Louis. Le mur pignon présente une architecture du plus pur style jésuite, classique, austère et dépouillée : quatre pilastres ioniques encadrant un portail à petit fronton triangulaire et un grand oculus, supportaient un colossal fronton, véritable demi-cercle. Au pied des pilastres et au niveau des stylobates, deux fontaines. Le fronton était visiblement agrémenté des armoiries des jésuites, avant leur polissage de 1762. Le chevet plat et étroit était percé lui-aussi d'un oculus imposant. Un lanternon impressionnant coiffait le chœur. Quatre travées rythmaient le vaisseau central. Une lucarne à foin donnait sur la rue du Bastion, ainsi les combles de la chapelle servaient de magasin à foin et à grains. Le reste du bâtiment du collège est orné d'une belle corniche à modillons (à l'extérieur comme sur la cour intérieure) et jolis portails et lucarnes à pilastres

L'édifice cultuel a été, successivement, église des jésuites (1723-1762), chapelle du clergé non assermenté (1790), salle de « dénonciations » pour le club des montagnards-jacobins du sinistre Vassant (1793), magasin militaire (1795), entrepôt industriel, marché couvert et boucherie publique (1849 - 1862), puis, de nouveau, chapelle du collège; son mur pignon est démonté en 1863, les offices sont alors célébrés dans le chœur. L'église Saint-Louis est entièrement démolie en 1883, afin de permettre l'aménagement de la place Crussy. Le lanternon est détruit en 1845. La cloche, lourde de 282 livres, fut fondue lors de la Révolution (1792). La chapelle conservait les reliques de saints innocents - Célestin et Mansuet - et de sainte Aimée (vers 1730). Elle possédait aussi un superbe crucifix en bois des Indes avec un christ en ivoire. Plusieurs artistes ont produit des dessins de l'édifice cultuel. Léman a reproduit le chœur. François Willème (1830-





Quatre pilastres ioniques soutiennent un immense fronton semi-circulaire. Coll. J. Villette - DR. Photo GDP.

1905) et Auguste Philippoteaux fils ont parfaitement su représenter la façade. En 1883-1884, lors du rasement total de la chapelle, l'on sauve des décombres un calice en argent de style Louis XVI, un bénitier, des chapiteaux, une toile représentant l'Ascension... Le tout sera conservé par le musée municipal de Sedan, sis place d'Alsace-Lorraine, jusqu'aux pillages de mai

Un jardin à la française s'étendait sur une grande partie de la terrasse du bastion de Bourbon, élevé dans la décennie 1577-1586. La place du collège est encombrée par une tuerie publique - les abattoirs -, bruyante et nauséabonde, de 1602 à 1775 ; d'ailleurs, comme nous l'avons vu plus haut, la chapelle Saint-Louis accueille ladite boucherie de 1850 à 1862. Il existait aussi sur la place du collège, devant la rue des Fours, une fontaine, rasée en 1835. Outre les salles de classes, le collège comprenait une grande cuisine, un réfectoire, un « musée », deux infirmeries, une petite chapelle, des chambres... La grande cheminée de la cuisine était ornée d'une taque représentant saint Hubert à la chasse, lors de sa révélation ; celle-ci était millésimée « 1722 ». Lors de l'expulsion des jésuites et de l'inventaire de leurs biens, la bibliothèque des jésuites rassemblait 1 503 ouvrages « de valeur », c'est-à-dire 2 135 volumes. Les capucins, lazaristes et les sœurs de la propagation de la Foi ont très certainement récupéré une partie desdits livres.

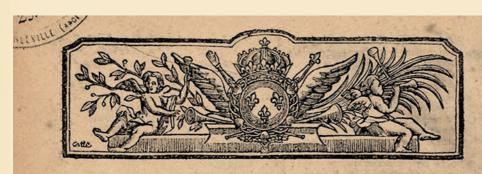
De trop nombreux adversaires

Confesseurs des puissants, ils s'attirent bon nombre de jalousies. En France, gallicans (favorables à une Église française relativement autonome par rapport au Saint-Siège), augustiniens et jansénistes attaquent les jésuites, comme les représentants d'une puissance étrangère. Par ailleurs, depuis leur arrivée en France, ils ont pour détracteurs invétérés : l'épiscopat français, la Sorbonne, les universités, les parlements provinciaux (surtout celui de Paris)...

Les jésuites de Sedan sont contraints d'abandonner leur collège au printemps 1762. Le dernier recteur se nommait : RP Gabriel Mangin. Louis XV abolit la congrégation des jésuites dans toute l'étendue de son royaume en 1764. Les jésuites sont supprimés au Portugal en 1759, en Espagne et à Naples en 1767, en Toscane en 1768. Par la bulle Dominus ac Redemptor (21 juillet 1773), le pape Clément XIV prononce la suppression de l'ordre. Les jésuites avaient déjà subi

une interdiction dans certaines provinces entre 1594 et 1603, à la suite d'une tentative de régicide, à l'encontre d'Henri IV.

Les jésuites de Sedan partirent en Lorraine. Leurs biens sont vendus ou dispersés. L'ex-collège jésuite devient le collège royal Saint-Louis de Sedan, qui perdurera de 1762 à 1791. En 1814. Pie VII rétablit la congrégation, l'année suivante, les jésuites reviennent en France... sauf à Sedan.



COMPTE RENDU

AUX CHAMBRES ASSEMBLÉES,

PAR M. ROUSSEL DE LA TOUR, concernant le Collège que les ci-devant soi-difans Jésuites possédoient à Charleville.

Du 22 Mai 1764.



ONSIEUR Terray, Conseiller de Grand'-Chambre, a dit : que par les foins particuliers de M. Roussel Conseiller, le Compte de tout ce qui concerne le Col-

lege que les ci-devant soi-disans Jésuites occupoient à Charleville, est prêt, & que Messieurs les Commissaires ont cru essentiel de le présenter à la Cour.

Après quoi, lecture a été faite dudit Compte, ainsi qu'il s'ensuit.

MONSIEUR,

Charleville, dont le College fait la Charleville, dont le College fait la matiere du Compte que nous allons rendre, étoit anciennement possédée en Souveraineté par les Ducs de Mantoue sous le titre de Principauté d'Arches. Au lieu où étoit le Bourg d'Arches, Charles I. de Gonzagues bâtit en 1609 cette Ville, à laquelle il donna son nom. Depuis elle est devenue l'héritage de la Parise II.

Maison de Condé, & lui a été transmise par Anne Palatine de Baviere, Veuve CHARLE de Henri-Jules de Bourbon, qui fut VILLE, de Henri-Jules de Bourbon, qui fut maintenue en la propriété & pollession d'Arches, Charleville & dépendances par Arrêt du 15 Janvier 1709, soit comme Héritiere bénéficiaire, soit comme créanciere privilégiée de la succession de Ferdinand Charles de Gonzagues, Duc de Mantone. Des Lettres Patentes du 24 Mai 1719 ordonnerent que Madame la Princesse de Condé jouiroit de tous les droits utiles de cette Principauté, dont le Roi ne se réserva que la Souveraineté & le Ressort. Les Sujets avoient obtenu de leurs Souverains des Privileges très-confidérables, dans lesquels ils ont été confirmés, & qui leur sont con-servés très-religieusement.

Ceux que Charles I. de Gonzagues avoit accordés à fa Ville dès le premier instant de sa fondation, avoient bientôt attiré grand nombre d'habitans. A ces avantages il voulut joindre celui de l'infruction de la Jeunesse, pour la-quelle il avoit jetté les yeux fur les soi-

Bibliographie succincte:

A - En général:

Gérard Chauvin, Petite histoire des jésuites, éditions de Paris, 217 p., 2008.

Simonne Guenée, Les universités françaises, des origines à la Révolution, notices historiques, éditions Picard, Paris, 143 p., 1982.

Alain Guillermou, Les jésuites, coll. Que sais-je?, éditions PUF, n°936, 1961.

Alain Woodrow, Les jésuites, histoire de pouvoirs, éditions J.-C. Lattès, 350 p., 1990.

B - Pour Sedan:

College.

Édouard Dépaquit et Émile Thellier, Catalogue du musée municipal, Sedan, 266p., 1886.

Abbé Prégnon, Histoire du pays et de la ville de Sedan, Tome III, Charleville, 540 p., imprimerie Auguste Pouillard, 1856.



J. Villette, **Inventaire du collège de Sedan**, Sedan, 34 p., 1889.

Dessin d'O. Gobé: reconstitution de l'édifice cultuel disparu.

Comme celui de Sedan, le collège jésuite de Charleville est fermé.

Un témoignage ? un document ?

Confiez-le à Gérald Dardart - Tél. : 03 24 53 60 31 - G.D.P., B.P. n°13

08160 Nouvion-sur-Meuse - Mobile : 06 07 16 51 63 - Fax : 03 24 53 91 78

SEDAN Notre Histoire - Supplément SEDAN Magazine

Directeur de publication: Didier HERBILLON - Documentation, rédaction: Gérald DARDART - Tél.: 03.24.53.60.31 - Fax: 03.24.53.91.78 Conception et impression : Service Reprographie Ville de SEDAN - Dépôt légal : juillet 2008